



La Direction Générale des Impôts (DGI) rappelle à l'ensemble des contribuables **les rendez-vous fiscaux du mois de mars 2023**, comme suit :

DATES	IMPOTS-TAXES	FORMULAIRES	DESTINATAIRE	
Au plus tard le 10 mars	Redevance audiovisuelle et cinématographique (RAC) • Contribution fixe (Art. 15 LFR 2017/ Textes non codifiés)	Bordereau TD 17	RECEVEUR DES IMPÔTS	
Avant le 15 mars	Précompte IRPP Foncier (Art. 178 bis du CGI)	Bordereau ID 31		
	Précompte IS /IRPP (9,5%) (Art. 23/182 du CGI)	Bordereau ID 18 : personnes physiques Bordereau ID 05 : personnes morales		
Au plus tard le 15 mars	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (Retenue sur salaire) (Art. 96 du CGI)	Bordereau ID 10		
	Taxe Complémentaire sur les Traitements et Salaires (TCTS) (Art. 350 du CGI)			
	Retenue à la source sur les non-résidents (Art. 206 du CGI)	Bordereau ID 27		
	Taxe sur les Contrats d'Assurance (TCA) (Art. 371 du CGI)	Bordereau TD 04		
	Contribution à la Formation Professionnelle (CFP) (Art. 10 de la LFI 2017)	Bordereau ID 10		
Au plus tard le 20 mars	Contribution Spéciale de Solidarité (CSS) (Art. 26 de LFR 2017/ Textes non codifiés)	Bordereau CA 01		
	Contribution pour les Ordures Ménagères (COM) (Art. 14 LFI 2019/ Textes non codifiés)	Bordereau TD 16		
	Taxe sur les Véhicules de Luxe (TVL) (Art. 10 LFR 2018/ Textes non codifiés)	Bordereau TD 14		
	Taxe sur les jeux de hasard (Art. 407 du CGI)	Bordereau TD 07		
	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) (Art. 237 du CGI)	Bordereau CA 01		
	Taxe sur les retraits (Art. 22 de LFR 2020/ Textes non codifiés)	Bordereau TD 20		
	Taxe sur les transferts de fonds (Art. 16 de LFR 2008 / Textes non codifiés)	Bordereau TD 09		
	Taxe sur les immatriculations personnalisées (Art. 18 de LFR 2018/ Textes non codifiés)	Bordereau TD 15		
	Taxe de solidarité sur les billets d'avion (Art. 14 de LFR 2007/ Textes non codifiés)	Bordereau TD 11		
Redevance passager (Arrêté n°019.21/ MER / MBCP/ MT du 27 avril 2021 fixant les modalités de perception de la redevance passager)	Bordereau TD 21			
Au plus tard le 25 mars	Redevance d'Usure de la Route (RUR) (Art. 364 du CGI)	Bordereau TD 05		
	Taxe de Consommation sur le Gaz Butane (Art. 21 de LFR 2007/ Textes non codifiés)	Bordereau TD 12		
	Taxe Municipale sur les carburants (Art. 357 du CGI)	Bordereau TD 06		
Au plus tard le 30 mars	Contribution Foncière Unique (CFU) (Art. 297 du CGI)	Bordereau TP 04		